



MAIRIE DE PUÉCHABON

Conseil Municipal samedi 19 janvier 2019 COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf et 19 janvier à 11h le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.

Présents: Stéphane SIMON, Françoise BASSOUA, Sylvie BOMY, Danielle GOLDANIGA, Emmanuel AVIAT, Fabrice HARLAL, Xavier PEYRAUD, Hélène DELONCA.

Absent: Thibaut COSTE.

Secrétaire : Sylvie BOMY

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2018
- 2) Election du 1^{er} adjoint au Maire, attribution des indemnités et délégation à la CCVH.
- 3) Convention d'occupation de la « bergerie neuve »
- 4) Questions diverses

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 21 décembre 2018. Aucune remarque ni modification n'est apportée, le compte rendu est mis au vote.

Vote : Unanimité – 8 POUR.

2 – Election du 1^{er} adjoint au Maire

Monsieur le Maire souhaite que suite à la démission de Monsieur Yves KOSKAS, un 1^{er} Adjoint soit élu. Il demande s'il y a un candidat : Monsieur Xavier PEYRAUD est candidat. Un vote à bulletin secret est organisé.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 8

Monsieur Xavier PEYRAUD est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'attribution au nouveau 1^{er} Adjoint, Xavier PEYRAUD une indemnité d'un montant identique à celle versée au précédent adjoint c'est-à-dire 3,3% de l'indice 1015 le montant des indemnités pour l'exercice effectif de ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire. Il propose d'être suppléé par le nouveau 1^{er} adjoint lors des réunions à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et conseil communautaire et conseil d'exploitation de l'eau.

Vote : Unanimité – 8 POUR.

3 – Convention d'occupation de la bergerie neuve

Monsieur le Maire décrit les conditions du projet de convention d'occupation de la bergerie neuve. L'objectif de ce projet pour la commune de Puechabon, est de sauver ce bâtiment ancien du patrimoine.

Les futurs occupants souhaitent créer un accueil sous forme de gîtes – lodge comme celui qu'ils gèrent sur la commune de Saint Guilhem le désert « la maison des légendes ».

La durée du bail est de 35 ans pour un montant de 800 euros / an.

Monsieur le Maire précise que le nombre de m2 sera limité et qu'il n'y a pas de possibilité de construire. Une première tranche de rénovation concernera la partie prévue pour les chambres. Il sera ajouté une sous pente pour créer un gîte de 6 personnes.

Une déclaration préalable pour rénover la toiture a déjà été accordée.

Dans la convention est aussi prévu l'organisation d'un événement culturel, une fois par an, ouvert aux Puéchabonnais.

Le projet de convention a été rédigé avec l'aide d'un avocat.

Une rencontre a eu lieu avec la DDTM pour vérifier l'adéquation du projet avec le projet de PLU.

Monsieur le Maire met au vote la convention.

Vote : Unanimité – 8 POUR.

Questions diverses :

- 1) Informer les citoyens pour la réforme des listes électorales.
- 2) Service civique : appel à candidature infructueux – voir avec Aniane pour mettre à disposition un animateur une demi-journée pour les jeunes de Puechabon.
- 3) Mettre à l'ODJ montant des concessions des cases du columbarium

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil municipal à 11h31.

Le Maire
Stéphane SIMON